



**Débat
Public**
**Projet
Penly3**

cahier d'acteurs n°3

La construction de l'EPR, à Penly ou ailleurs, est un déni démocratique au service du capitalisme

L'annonce par le gouvernement de la construction de l'EPR de Penly, dont l'ouverture est prévue pour 2017, constitue un nouveau déni démocratique.

Alors que les constructions de l'EPR Finlandais et de celui de Flamanville font l'objet de retards et de surcoûts, il s'agit d'imposer la poursuite du développement d'une nouvelle génération de réacteurs à eau pressurisée appelés EPR (European pressurized reactor) :

- qui, de l'aveu même des pouvoirs publics, ne marquent pas d'avancées technologiques majeures. C'est ainsi que, si les autorités indiquent que les déchets seront moins nombreux en volume, ils seront aussi plus dangereux ;
- et dont la mise en service a déjà été actée dans la programmation pluriannuelle des investissements

d'électricité (PPI) élaborée par la Direction générale Énergie et Climat (DGEC).

En effet, quel est le sens d'un débat public en 2010 alors que la décision a déjà été prise début 2009 ?

Le Président de la République a, en effet, annoncé **dans un communiqué du 29 janvier 2009** le lancement de la réalisation d'une deuxième centrale nucléaire de type EPR en France. « *L'État valide le projet d'EDF de réaliser cette centrale sur le site de Penly, en Seine-Maritime. EDF réalisera cet équipement dans le cadre d'une société de projet dont il aura la majorité. GDF SUEZ sera associé à ce projet. D'autres partenaires désireux de partager l'investissement et l'approvisionnement électrique seront invités à y participer. EDF déposera dans les prochaines semaines un dossier sur ce grand projet à la Commission nationale du débat public, en vue de commencer la construction en 2012 et de raccorder la centrale au réseau en 2017.*

Dans la perspective du développement

ultérieur de la filière, l'État reconnaît la volonté de GDF SUEZ d'assumer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de l'EPR suivant. »

Il est temps de mettre fin à cinquante années d'une politique antidémocratique, dont les Parlementaires n'ont jamais eu véritablement la maîtrise, et de procéder à une « opération vérité » pour permettre aux citoyen-ne-s de décider en connaissance de cause.

Plus largement, la question posée concerne l'avenir de la politique énergétique de la France et de l'Europe, l'indépendance énergétique de la France ainsi que les orientations fondamentales en la matière au niveau mondial, dans le contexte actuel de mobilisation vitale pour l'avenir de la planète contre le réchauffement climatique (et donc contre la relance de l'utilisation des énergies fossiles productrices de CO₂) et d'accroissement des risques de conflits nucléaires liés à la prolifération.

suite en page 2

**Fédération pour
une alternative sociale
et écologique 76**

205 rue Saint-Julien - 76100 ROUEN
Tél : 06 80 06 93 40 / 06 85 16 46 74
Email : fede76@lafederation.org
Site : <http://fase76.org/>

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Suite de la page 1

Cette problématique intègre les questions majeures que sont :

- la connaissance des besoins auxquels il s'agit de répondre, avec le défi d'une mutation de la notion même de besoins et l'équilibre à créer entre la nécessaire diminution de la consommation énergétique dans les pays riches (le Grenelle de l'environnement a fixé l'objectif d'une diminution de 20 % de la consommation d'énergie en France d'ici à 2020, ce qui appelle des politiques très volontaristes) et la réponse nécessaire au défi de l'accès au droit fondamental à l'énergie de

- chacun à l'échelle de la planète,
- les questions du bouquet énergétique, donc de la diversification et de l'indépendance énergétique et de la place des énergies renouvelables (développement de la recherche, programmes pour leur extension, enjeux économiques...), contre l'épuisement des ressources naturelles (charbon, gaz, pétrole, uranium...), et celle de l'efficacité énergétique,
- la question environnementale au sens le plus large, de la lutte contre les gaz à effets de serre aux enjeux de lutte contre toutes les pollutions,
- les enjeux relatifs aux statuts des

- entreprises et des personnels travaillant dans le secteur de l'énergie en général et de ceux de l'industrie nucléaire française en particulier, avec l'enjeu central de la maîtrise publique des moyens de production et le refus de toutes les privatisations,
- les enjeux démocratiques, c'est-à-dire de maîtrise des tenants et aboutissants des choix énergétiques,
- les risques liés aux différentes énergies, en particulier ceux liés à la dangerosité de la technologie nucléaire (civile et militaire).

Une justification douteuse

La décision, prise en janvier 2009, de construire un second EPR à Penly ne répond pas aux besoins de la consommation française (comme le reconnaissait EDF). Les EPR français produiront de l'électricité à destination de l'exportation, faisant de la France le « château d'eau » nucléaire de l'Europe et assurant de solides bénéfices aux compagnies impliquées.

De plus, ce type de réacteur est dans l'incapacité de répondre aux demandes engendrées par les pics de consommation comme en atteste le document EDF ci-après repris dans le dossier du maître d'ouvrage¹.

De fait, la France ne manque pas d'électricité puisque « *le solde des échanges avec l'étranger est exportateur et s'est établi à 24,6 Twh en 2009 (4,7 % de la production²)* ». Elle en exporte 16 %. Le seul réel problème réside dans la capacité à fournir l'énergie électrique lors des pics de consommation. Mais l'EPR en particulier et le nucléaire en général sont dans l'incapacité d'y apporter une solution.

Sur le plan technologique, l'EPR inaugure un palier technologique de réacteurs, dit de troisième génération. Il améliore, soi-disant, certaines performances par rapport aux réacteurs à eau pressurisée (sûreté, rendement, quantité de déchets, durée de vie technique de 60 ans au lieu des 40 actuellement visés, etc.), mais il est conçu pour utiliser jusqu'à 100 % de MOX (Mixed Oxydes), un mélange de plutonium et d'uranium bien plus radio-toxique que le combustible utilisé jusqu'alors. L'EPR n'apportera donc pas de changement qualitatif quant à la question du devenir des déchets nucléaires qui est loin d'être réglée et constitue une menace pour les générations futures.

La priorité aurait dû et devrait être de mener une politique ambitieuse d'économies

d'énergie et de recherche sur les énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, biomasse, énergie géothermique). La priorité devrait être de cesser d'importer du Canada et du Niger, à bas prix certes, des combustibles dont les déchets toxiques coûteront les yeux de la tête à retraiter ou à stocker. Impossible d'ignorer le coût exorbitant pour le contribuable du démantèlement des centrales vétustes ou rendues hors d'usage par la raréfaction des ressources énergétiques.

La construction de l'EPR vise principalement à pourvoir EDF et GDF Suez du savoir faire d'ensemblier nucléaire, en vue de concourir pour l'attribution des marchés sur le plan international.

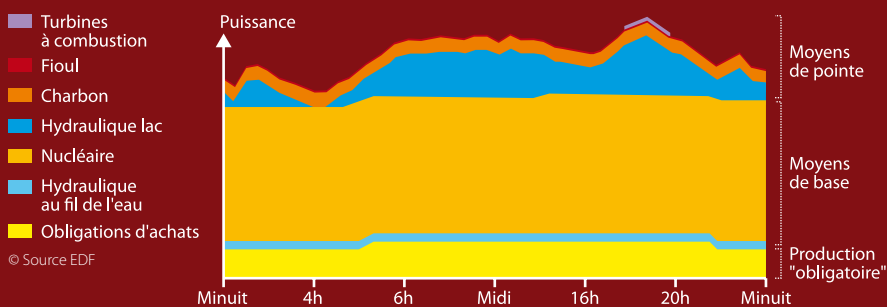
Les 4 milliards d'euros prévus (ordre de grandeur du coût de construction recherché qui sera précisé à l'issue

des appels d'offres) pour ce nouvel EPR ne sont donc rien d'autre qu'un cadeau aux industriels du nucléaire, alors même que le chantier du premier EPR, à Flamanville, connaît un certain nombre de difficultés. Or, quand on sait que le surcoût de 3 milliards de l'EPR finlandais équivaut à doubler son prix de « lancement », on peut avoir de grosses inquiétudes sur le coût final des EPR construits en France !

Il faut d'ailleurs rappeler que les autorités s'étaient engagées à fournir un bilan du fonctionnement de l'EPR de Flamanville, avant de se lancer dans la construction d'un EPR de même type - bilan qui n'existe pas, évidemment.

¹² EDF, Dossier du maître d'ouvrage : « Mieux comprendre les enjeux du nucléaire », Paris, Mars 2010, ¹ p. 19, ² p. 109

Principe de l'utilisation des différents moyens de production pour assurer l'équilibre production/consommation



L'offre et la demande d'électricité doivent toujours être à l'équilibre. En France, EDF mobilise le nucléaire et l'hydraulique au fil de l'eau pour répondre à la demande de base et appelle les centrales thermiques et l'hydraulique de barrage pour couvrir les pointes de consommation ou pallier les aléas survenant sur les autres centrales. Dans le système électrique français, les centrales sont appelées par ordre croissant de coût de production, intégrant le prix de la tonne et CO2 rejetée.

Une technologie qui manque de fiabilité

Les chantiers des 2 EPR en construction à ce jour rivalisent de retards, de malfaçons et de surcoûts :

En Finlande : Commencé fin 2005, dirigé tant bien que mal par Areva, le chantier compte à ce jour (en attendant de probables nouvelles révélations) 44 mois de retard et 3 milliards d'euros de surcoût... qui vont d'ailleurs être payés par les Français.

À Flamanville : Commencé fin 2007, dirigé (lui aussi tant bien que mal) par EDF, le chantier compte déjà un an de retard et 1 milliard d'euros de surcoût. De toute évidence, ce chantier suit le triste « exemple » de celui de Finlande et va aggraver ses retards et ses surcoûts tant les déboires s'accumulent.

D'autre part, les documents confidentiels internes à EDF, récemment divulgués, montrent que la conception de l'EPR implique un sérieux risque d'accident majeur. Potentiellement sujet à un emballement dont les conséquences seraient incontrôlables, l'EPR s'avère extrêmement dangereux.

Les doutes sur la fiabilité de l'EPR, exprimées conjointement par les autorités de sûreté française (ASN), britannique (HSE/ND) et finlandaise (STUK) en novembre 2009 ; les avis défavorables des autorités de sûreté nucléaire allemande et britannique et le rejet de ce type de réacteur par les Emirats arabes unis et le Qatar doivent nous inciter à la plus extrême prudence.

La déconvenue causée par la remise en cause du système commande-contrôle (jugé non fiable) déclenchée par les britanniques laisse, d'autre part, planer un doute sérieux sur la compétence de l'ASN qui l'avait accepté initialement ! Quelles en seront les conséquences en matière de délais et de surcoût ?

Le repérage récurrent de problèmes à Flamanville par l'Autorité de sûreté nucléaire française ne peut rester sans conséquences.

Au vu de ces éléments, le principe de précaution, inscrit dans la Constitution en février 2005, doit impérativement s'appliquer à la construction de l'EPR.

Une gestion abandonnée à la logique du profit

Nous savons que le projet ne relève plus exclusivement du service public mais attribue à l'entreprise GDF-Suez une large partie du financement de l'opération et de l'exploitation (23 %) ainsi qu'à Total (8 %). L'expérience de Suez en Belgique et les dégâts provoqués par Total à travers le monde, ne peuvent que faire craindre un risque certain de dégradation de la gestion des risques. Ce n'est pas par hasard qu'on est passé du principe de risque zéro dans les centrales nucléaires à ce que les exploitants appellent : un « risque maîtrisé ».

Parce que la recherche du profit à tout prix menace la survie de la planète, la question écologique ne peut s'accommoder d'une logique capitaliste. La recherche de rendements de 6 % à 8 % par les actionnaires ne peut servir de guide aux décisions, encore moins dans un domaine aussi sensible.

Or, les risques liés au nucléaire sont patents. Le processus de libéralisation de l'énergie et la privatisation des opérateurs peut facilement conduire à réduire toujours plus les dépenses liées à la sécurité. Les exemples de nucléaire privé Japonais et Américain avec de nombreux incidents et accidents, nous invitent à la plus grande prudence. Les risques pour l'environnement et les populations sont réels.

D'où les recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au premier exploitant mondial de centrales en 2006 : "EDF a engagé un ensemble de programmes de réduction des coûts et d'amélioration de sa compétitivité", écrit son président, André-Claude Lacoste, au PDG du groupe,

Pierre Gadonneix. L'ASN "veut en contrôler attentivement les conséquences en termes de sûreté".

La mise en garde est aussi venue de l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire d'EDF dans plusieurs rapports. C'est ainsi qu'il écrit dans celui de 2008 : "Concilier sûreté et compétitivité est un challenge présent dans tous les esprits. (...) Pour autant, il ne va pas forcément de soi de faire à la fois « plus sûr », « mieux » et « moins cher ». Il convient donc de s'assurer en permanence que sûreté et performance sont bien deux objectifs qui se renforcent mutuellement. (...) Face à la pression sur la réduction des coûts et les plannings, les acteurs de terrain ont cependant le sentiment de disposer de moins de marges de manœuvre dans tous les domaines. (...) Il faut aussi être attentifs aux comportements induits par souci de vouloir tenir les objectifs à

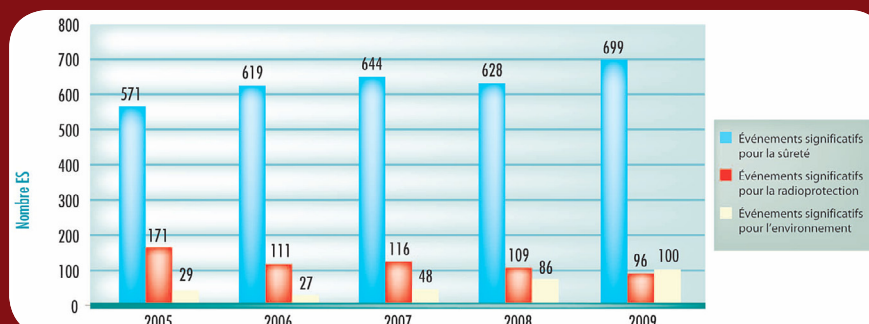
tout prix ou par la volonté de ne pas déplaire. Plus généralement, pour les acteurs de terrain, et malgré les investissements massifs, en particulier pour améliorer la sûreté du process, la priorité peut paraître donnée à des économies à court terme, au détriment d'une vision à long terme. (...) A tous les niveaux, le management doit être attentif à la façon dont il manifeste ses priorités, ce qui plaide notamment pour un meilleur équilibre du discours « sûreté/compétitivité », « performance métier/performance financière »".

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) constate ainsi dans son rapport 2009 que « Le nombre d'ESS a progressé d'environ 8 %. (...) Le nombre d'ESR a baissé en 2009 d'environ 10 %. En revanche, le nombre d'ESE a de nouveau particulièrement augmenté en 2009 ».

suite en page 4

- 3 Rapport de l'Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire et la Radioprotection, 2008
- 4 Rapport annuel 2009 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, p. 312

Le graphique ci-dessous présente l'évolution depuis 2005 du nombre d'événements significatifs en fonction du domaine de déclaration : événements significatifs pour la sûreté (ESS), événements significatifs pour la radioprotection (ESR), événements significatifs pour l'environnement (ESE).



Cela n'est sans doute pas étranger au fait que, comme le souligne l'ASN : « *Les opérations de maintenance des réacteurs du parc électronucléaire français sont en grande partie sous-traitées par EDF à des entreprises extérieures. EDF fait appel à environ 20 000 prestataires et sous-traitants* ». »

De fait, les exigences de rentabilité financière à court terme, exigées par les actionnaires, conduisent à privilégier, pour l'entretien, la sous-traitance à des entreprises qui ne se préoccupent ni de la formation de leurs salariés, souvent embauchés sur des emplois précaires, ni de la sécurité des installations (Selon SUD énergie 80 % de la maintenance du parc EDF est sous-traitée, 86 % des salariés de la sous-traitance du nucléaire veulent quitter cette industrie, les salariés intérimaires représentent 30 % des effectifs.)

L'eau et l'énergie doivent être reconnus comme des biens communs de première nécessité. La rareté de ces ressources im-

pose une gestion sur le long terme dans l'intérêt collectif, or la privatisation et la libéralisation de secteurs clé comme l'eau ou l'énergie conduisent à déposséder la collectivité de ces ressources, à les gérer pour des intérêts individuels immédiats.

La libéralisation et la privatisation du secteur de l'énergie entraînent par ailleurs une perte progressive de tout moyen de contrôle et d'action de la puissance publique (ce qui ne vaut pas quitus pour l'action passée souvent critiquable), sans améliorer pour autant la possibilité d'intervention des citoyens dans les choix de politiques énergétiques. La politique énergétique se retrouve aux mains de grandes multinationales pour qui profits et dividendes sont avant tout d'éventuels domaines d'investissements lucratifs (et un sujet de communication sans fin sur le développement durable).

La politique tarifaire échappe à la puissance publique qui se trouve ainsi privée d'un outil permettant d'orienter les productions vers telle ou telle source d'énergie, de faire

évoluer les comportements vers plus de sobriété énergétique, tout en garantissant les conditions de service public (accès à tous à l'énergie et à l'eau dans les meilleures conditions, péréquation tarifaire, considérations d'aménagement du territoire, garanties en termes de sûreté, etc.).

Le projet Penly ouvre donc la voie à la privatisation partielle du nucléaire civil avec la participation de GDF-Suez, et, à l'avenir, à la gestion complète de la maîtrise d'œuvre par ce même groupe GDF-Suez (privatisation complète). Or, que seront devenues ces entreprises dans 40 ou 60 ans quand il faudra démanteler les centrales ? Si elles ne sont plus là, qui gèrera le démantèlement ? On peut malheureusement deviner qui paiera ! Comme trop souvent, on aura privatisé les profits et on mutualisera alors les coûts. Cela a bien été le cas pour British Energy, d'abord sauvée de la faillite par le Trésor britannique, puis une fois renflouée, rachetée par EDF en septembre 2008 (coût de l'opération : plus de 15 milliards d'euros).

⑤ Rapport annuel 2009 de l'Autorité de sûreté nucléaire, p. 369

D'autres choix sont nécessaires

Une réappropriation publique de ces secteurs est une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour développer une politique respectueuse de l'environnement et permettre un contrôle démocratique sur cette politique.

Cette réappropriation passe par la mise en place d'un service public de l'énergie avec une prise en compte de l'environnement dans la politique énergétique.

Au-delà, se trouve posée la question de la constitution d'une organisation mondiale de l'environnement chargée de sa protection. L'OME aurait pour tâches, entre autres, de réorganiser démocratiquement la gouvernance mondiale de l'environnement, renforcer l'application des traités internationaux existants et définir les priorités futures (application cohérente des principes

du développement durable, traités internationaux pour la gestion des ressources énergétiques, pour le transport maritime, l'écofiscalité et la responsabilité environnementale des entreprises), offrir une expertise scientifique et diffuser les savoirs liés à l'environnement.

Une **véritable révolution énergétique est nécessaire**, qui change en profondeur le rapport de la société aux ressources naturelles, qui lutte contre les gâchis et pour la sobriété, qui rompt avec le cercle infernal de la surconsommation et du productivisme.

La Fédération pour une alternative sociale et écologique (FASE) demande donc :

- **un moratoire sur la construction du nouvel EPR et sur les nouvelles constructions,**

- **l'organisation d'un débat public national contradictoire sur la politique énergétique de la France, incluant les questions relatives à l'avenir du nucléaire** (en particulier celle des risques qui lui sont liés et de la gestion des déchets radioactifs pour aujourd'hui et sur la longue durée),
- **la mise en place de politiques publiques en faveur de la sobriété et de la diversification énergétiques, de la prévention des risques et des gâchis liés à toutes les énergies,**
- **la mise à plat de la question de l'exportation des énergies produites en France,**
- **la préparation d'un référendum sur ces sujets, incluant la question de l'avenir du nucléaire** (rupture rapide ? rupture maîtrisée ? sortie sur le long terme du nucléaire ? maintien du nucléaire sous conditions ?).

Ce que nous sommes, ce que nous voulons

Nous voulons faire exister une force politique nouvelle, lier les résistances à cette société et la construction d'une alternative qui dépasse et remplace le capitalisme. Pour cela, il faut refuser la délégation de pouvoir, la dissociation entre le social et le politique, entre les droits et l'écologie.

Riche de ses différences, ouverte à tous ceux et celles qui veulent partager ce projet, la Fédération pour une Alternative Sociale et Écologique (FASE) regroupe nationalement des citoyen-ne-s, des militant-e-s membres **ou non** de structures politiques, et des groupes et courants : Les Alternatifs, les Communistes unitaires (ACU), la Coordination nationale des collectifs uni-taires pour une alternative au libéralisme (CNCU), les AlterEkolos, Écologie Solidaire, le Mai, Utopia, Alternative, Démocratie, Socialisme (ADS), et différents groupes locaux.

En Seine-Maritime, principalement animée par des militant-e-s des Alternatifs, des Collectifs Unitaires Anti Libéraux (CUAL) et des Communistes unitaires, la FASE a une activité régulière sur les agglomérations de Rouen et du Havre et est impliquée dans de nombreux collectifs dont le collectif « **Stop-EPR, ni à Penly, ni ailleurs** ».